VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DOSSIER No 96,511, DIVISION D, Mme J. J. SEGHERS ET ALS. VS. E. J. BEMUDEZ ET AL.

Propriété Commerciale et de Résidence, et Cottages qui rapportent des revenus.

A L'ENCAN, A LA BOURSE DES PROPRIETÉS FONCIÈRES, A MIDI.

JEUDI, 25 MAI 1911.

508-10 rue S. Peters. 1127 rue Royale. 926 Avenue Esplanade. 2020-22 rue Royale. 712 rue des Français. 825 rue des Français. 2037 rue Dauphine. 1903 rue Dauphine.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire intitulée Mme J. J. Seghers et als vs E. J. Bermudes et al, No 96.511, ledit jugement rendu et lu en Cour ouverte, le 17 avril 1911, et signé en Cour ouverte le 21 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 25 mai 1911, la propriété décrite comme suit, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 16, borné par les rues Sud Peters, Poydras, Fulton et Lafayette ladite portion de terre étant désignée par la lettre H et mesurant 22' 11" de face à la rue Sud Peters sur environ la même largeur dans le fond, et environ 70' de profondeur. Les améliorations portent les numéros municipaux 508 et 510 rue Sud Peters et consistant d'une bâtisse en briques à deux étages, occupée par E. F. Kohnke.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 55, borné par les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Ursulines, mesurant en mesure américaine 24' 8" de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces (127' 11") mais ayant ladite profondeur, entre lignes parallèles qui a une profondeur de 103' 11", alors là balance des 24' de sa profondeur, ne mesurant que 19' 9" en largeur entre lignes parallèles; lequel lot de terre est désigné par le No 9 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté du 4 janvier 1832, annexé à un acte de Felix de Armas, alors un notaire en cette ville, le 10ème jour de janvier 1832. Les améliorations portant le No municipal 1127 rue Royale et consiste d'une résidence en brique, contenant vestibules et environ dix chambres.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 81, bornée par l'avenue Esplanade, les rues Quartier, Dauphine et Bourgogne, désignée comme lot No 1 sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 1er juin 1896, annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire en cette ville, le 13 février 1897, mesurant 40' 6" de face à l'avenue Esplanade, 43' en largeur sur sa ligne du fond sur une profondeur de 107' 4" 1''' sur la ligne de côté le plus près de la rue Dauphine; sur la ligne du côté opposé il y a une profondeur de l'avenue Esplanade de 77' 9"; de là s'élargissant, s'étendant 2' 6" vers la rue Bourgogne, et de là il y a une autre profondeur vers la rue Quartier de 29' 6" s'étendant à sa ligne du fond. Les améliorations portent le No municipal 926 avenue Esplanade et consistent d'une résidence en briques à trois étages contenant vestibule, salons doubles, salle-à-manger, cuisine, environ dix chambres à coucher, chambre à bain, etc.

4° Un certain lot de terre irrégulier, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 154, borné par les rues Royale, Chartres, Paix et Français, désigné par la lettre A sur un plan d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer de ville daté du 10 janvier 1900, lequel lot A mesurant, en mesure américaine d'après ledit devis 54' 10" de face à la rue Royale sur une première profondeur de 43' sur la ligne de côté vers la rue Français, contigu à une allée en commun; delà s'élargissant 3' 10" sur une ligne s'étendant vers la rue Français, de là une deuxième profondeur de 19' 4" 6'''; de là 85' 7" 6''' sur une ligne oblique s'étendant à la rue Royale ensemble avec l'usage d'une allée 3' 10" de face à la rue Royale sur 43' de profondeur en commun au dit lot A et lot B. Les améliorations portant les numéros municipaux 2020 et 2022 rue Royale et consistant d'un cottage double contenant trois chambres de chaque côté.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 159, vis-à-vis de la Place Washington, borné par les rues Français, Royale, Dauphine et Touro, mesurant 30' de face à la rue des Français, entre les rues Royale et Dauphine, sur 101, de profondeur, mesure française, le tout plus ou moins. Les améliorations portant le numéro municipal No 712 rue des Français, et consistant d'un cottage simple contenant huit chambres.

6° Un certain lot ou portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 261, borné par la rue Français, l'avenue Champs Elysées, les rues Bourgogne et Dauphine désigné par la lettre D sur un devis d'arpentage dressé par Edgar Pilié, député-voyer de ville, daté du 9 janvier 1900 annexé à un inventaire pris par Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 19 novembre 1900, lequel lot D commence à une distance de 94' 7" 6''' de l'encoignure des rues Français et Bourgogne et mesure, en mesure américaine, d'après ledit devis 33' 7" de face à la rue Français, 24' 6" sur la ligne de côté vers la rue Bourgogne; de là 1' 9" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine; de là 31' 8" 4''' sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs Elysées; delà 1' 6" 5''' sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, delà 5' 11" sur une ligne s'étendant vers l'avenue des Champs-Elysées; de là 17' 6" 8''' sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine; delà 2' 9" 4''' sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs-Elysées; de là 2' 8" sur une ligne s'étendant vers la rue Dauphine, 6' 8" sur une ligne s'étendant vers la l'avenue Champs Elysées; delà 1' sur une ligne s'étendant vers la rue Bourgogne; delà 14" 2" sur une ligne s'étendant vers l'avenue Champs Elysées; delà 11' 1" en profondeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée 3' 10" allant vers la rue Royale, vers la rue Dauphine, de là 85' 9" 2''' en profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Dauphine et s'étendant à la rue Français. Les améliorations portent le No municipal 825 rue des Français, et consistant d'un cottage simple contenant sept chambres.

7° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 262, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Français et Touro, lequel lot mesure 33' 3" de face à la rue Dauphine sur 85' 3" 8''' de profondeur et est désigné par le No 2 sur un plan de J. N. Depouilly, daté du 25 novembre 1847, déposé en l'étude de L. T. Caire, sous le No 17 de son livre de plan No 5. Les améliorations portent le No municipal 2037 rue Dauphine et consistant d'une résidence contenant huit ou dix chambres.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 263, borné par les rues Dauphine, Bourbon, Bourgogne et Touro, mesurant, plus ou moins, en mesure française, 60' de face à la rue Dauphine sur 60' de profondeur et façade à la rue Bourbon. Les améliorations portant le numéro municipal 1903 rue Dauphine, et consistent d'un cottage substantiel contenant environ huit à dix chambres, et bâtisse dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en parcelles égales, représentées par billets en montants convenables aux intérêts des personnes, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de la vente active jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les acquéreurs devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit, et de transférer les polices aux porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir les clauses de non-aliénation et la vente faite sans estimation et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuel en les actes de vente. Les acquéreurs devant assumer et payer au dessus et en plus du prix de l adjudication les taxes de 1911 et payer 10 0|0 (ne portant pas d'intérêt) en acompte du prix d'achat au moment de l'adjudication, les ventes sujettes aux baux existants les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après le passage des actes de vente et le paiement des prix.

Les actes de vente par-devant M. C. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. Onorato

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Martin B. Roth et al.

No 95,874—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division A.

COTTAGE DESIRABLE.

MARDI, 6 JUIN 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, daté du 2 mai 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos un et deux dans l'ilet No 653, borné par les rues Feliciana, Robertson, Clouet et Claiborne, et mesurant 62 pieds de face à la rue Feliciana sur 112 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant 6 chambres, converti en double, et un hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement et garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec un pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité avec 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devra payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes sur ladite propriété dûes et exigibles en l'année 1911, aussi pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. 10 0|0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS, Encanteur. Bureau, 437 rue Carondelet.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 6

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE HORTENSE HONORE.

Cottages Simples et Doubles Améliorés du Troisième District et Tombe dans le Cimetière St-Louis.

A l'Encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

JEUDI, LE 25 MAI, A MIDI.

Vente par Willard & Eiseman, Meyer Eiseman, Encanteur.

En vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Division C, signé du 5 avril 1911 et d'un ordre supplémentaire signé du 10 avril 1911, dans l'affaire de la succession de Hortense Honoré, Cour Civile de District, No 88.402, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 25 mai à midi; la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 915, borné par les rues Johnson, Prieur, Marigny et Mandeville, lequel lot est désigné par la lettre A sur un devis d'Edgar Pilié, voyer, et mesurant trente pieds de face à la rue Johnson sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et est à une distance de cent onze pieds deux pouces et sept lignes de la rue Marigny.

Les améliorations sur le ci-dessus comprenant le cottage simple No 2256 rue Johnson, contenant deux chambres et cuisine.

2. Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 915, borné par les rues Célestine (ou Johnson), Mandeville, Joséphine (ou Prieur) et Marigny, désignés comme lots un et deux, sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté du 6 janvier 1894, lequel dit lot No 1 commence à une distance de quatre vingt-douze pieds du coin des rues Johnson et Mandeville, et ledit lot No 2 commençant à une distance de cent quarante et un pieds, deux pouces et sept lignes du coin des rues Célestine (ou Johnson) et Marigny. Les dits lots de terre sont contigus et mesurent comme suit: lot No un mesure quarante-six pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent soixante-six pieds sur la ligne du côté le divisant du lot No 2, et une première profondeur de cent pieds du côté vers la rue Mandeville, de là retrécissant, il mesure quatorze pieds, six pouces et sept lignes sur une ligne parallèle avec la rue Johnson, et une deuxième profondeur de soixante pieds à la ligne du fond, sur laquelle il mesure trente pieds, onze pouces et cinq lignes, et ledit lot No deux mesure trente pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de cent soixante-six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations ci-dessus comprennent le cottage double 2258 60 rue Johnson et 2262 64 rue Johnson.

3. Une portion de terre, située dans le faubourg Marigny, désignée par le No 261, de l'ilet No 28, ladite portion de terre mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Urquhart, entre les rues Bagatelle et Union sur soixante pieds de profondeur, bornée sur la gauche par une portion du lot No 246 et sur la droite par la balance dudit lot No 261, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprenant le cottage simple No 1915 rue Urquhart, contenant deux chambres et cuisine.

4. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 500, borné par les rues Urquhart, Bagatelle, Union et Villeré, étant une partie du lot No 246 de l'ilet No 28, d'après un plan du faubourg Marigny dressé par Joseph L. Pilié, voyer, le 10 novembre 1809, lequel dit lot de terre mesurant, en mesure française, vingt-cinq pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent cinquante pieds, borné sur un côté par les lots Nos 261, 262 et partie du lot 263, et sur l'autre côté par la balance du lot No 264, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprenant un cottage simple 1913, rue Urquhart, contenant deux chambres et cuisine.

5. Une tombe dans le cimetière St-Louis rue du Bassin, entre les rues St-Louis et Conti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de cette vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège quand la propriété sera vendue avec le pact de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'an 1911, et les actes de vente qui doivent être passés pardevant William Ardill, notaire public, aussi tous certificats. Un dépôt de dix pour cent 10 0|0 au moment de l'achat avec l'encanteur.

WILLARD & EISEMAN, 632 rue Gravier.

David Sessler, avocat pour l'exécuteur.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix du Deuxième District

Propriété double à deux étages,

En briques pour commerce et Résidence.

Nos 1010-1014 rue Chartres, Entre les rues St Philippe et Ursulines.

Succession de Alexis J. P. Francingues.

No 96,601—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — (Deuxième étage), JEUDI, le 1er juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 25 avril 1911, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Alexis J. P. Francingues, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 20, borné par les rues Chartres, St-Philippe, Ursulines et Decatur, désigné par le No 1, sur un plan dressé par Pilié & De Pouilly, daté du 6 juillet 1865, étant le lot sur ledit plan étant le plus près de la rue St-Philippe, et mesurant 23 pieds, 11 pouces de face à la rue Chartres sur 63 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que ledit défunt Alexis J. P. Francingues a acquis par achat de Mme Ursule Saloy, veuve en premier mariage de Célestin Guilbaume et en deuxième mariage de François Francingues, d'après un acte passé le 9 mars 1904, enregistré dans le livre des transferts 194, folio 286.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 20, borné par les rues Chartres, St-Philippe, Ursulines et Decatur, désigné par le No 2, étant le lot le plus près de la rue Ursulines et mesurant 22 pieds, 8 pouces et 7 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 63 pieds, 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que ledit Alexis J. P. Francingues a acquis par achat de la Veuve François Francingues et als, d'après un acte passé le 9 mars 1904, enregistré dans le livre des transferts 197, folio 288.

Les améliorations sur la propriété premièrement et deuxièmement décrites comprennent la bâtisse double en briques à deux étages ayant bâtisse dans le fond à deux étages subdivisée en emplacement de commerce, entrepôt, etc, et le deuxième étage subdivisé en appartements à coucher, cuisine, chambres dans le fond, centralement situé à proximité du Marché Français, églises, écoles, etc.

Conditions de la vente. Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur, portant 7 0|0 d'intérêt de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue; l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1911.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jules F. Meunier, notaire

Un dépôt de 10 0|0 devant être fait avec l'encanteur du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Emile Pomes, avocat.

30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 1

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession d'un attrayant cottage simple élevé de terre avec soubassement.

No 1132 rue Gayoso entre Ursulines et Bell, Ilet Dupré et Orchidée.

JEUDI, 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Bruno Schlegel — No 95,993, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur — Bureau No 806 rue Perdido —JEUDI, le 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 2 mai 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Orchid et Bell, commençant soixante pieds de la rue Bell et mesurant trente pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds plus ou moins, et étant composé des parties de trois lots de terre désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan annexé à un acte pardevant Th Buisson, notaire, le 26 juillet 1894.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises et élevé de terre, à distance du trottoir, avec grillage en fer devant, ayant une grande galerie sur la devanture, vestibule, corridor, salon, deux chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, cuisine et grand soubassement, cour et trottoir pavé en schillinger.

La maison est bien tapissée, a installations pour gaz et électricité partout, connexion pour l'eau et les égouts et porte le numéro municipal 1132 rue Gayoso, entre Bell et Ursulines.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues pour l'année courante et tous les certificats nécessaires. L'acte de vente devant être passé pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur; les loyers devant être acquis à l'acquéreur du jour de la signature de l'acte de vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

7 mai — 7 14 21 28 — juin 4 8

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE CONTENU

— DE —

L'EPICERIE ET DE LA BUVETTE

Bien Munies de Marchandises,

No 1011 rue Magnolia, près Delord.

Comprenant

Un Grand Assortiment d'Epiceries de Fantaisie, Marchandises en Cannettes, Galvanisées, Fer blanc et en Bois, Savons, Café, Thé, Tabac, Cigares, Vins, Liqueurs, Bière, Tables, Bouteilles pour Buvette et Verrerie, Glacière, Réservoir d'Huile, etc.

Aussi

Ameublements de Salon, Chambre à Coucher, Salle à Manger et Cuisine et Autres Effets Mobiliers, Coffre fort, Cash Register, Balances et Objets Divers.

SUCCESSION DE WILLIAM J. DAHONEY.

No 96,995 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.— Division A.

Il sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI, le 24 mai 1911, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1011 rue Magnolia, près de la rue Delord.

En vertu d un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, daté du 12 mai 1911, dans l'affaire et pour le compte de la succession de William J. Dahoney.

Un lot de marchandises d'épiceries, et meubles de maison, etc., d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant

ALBERT PAUL, Encanteur.

Dart, Kernan & Dart, avocats.

14 mai—14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Grande Résidence Désirable et Commode en Bois à Deux Etages,

1713 Rue Bourgogne, près Kerlerec.

SUCCESSION DE HENRY CHIAPELLA.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—(2ème étage)—JEUDI, le 25 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 19 avril 1911, pour le compte de la succession de Henry Chiapella, dossier No 96.540 il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., située dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, No 267, borné par les rues Bourgogne, N. Remparts, St Antoine et Kerlerec. Ledit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "B." et est situé dans le lot immédiatement en arrière du lot "C" et à une distance de 82 pieds 10 pouces de la ligne de la rue Bourgogne, et mesurant, en mesure américaine, 24 pieds 8 pouces sur la ligne le séparant du lot "C," 45 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne le plus près et parallèle à la rue St Antoine, et d'une largeur de 24 pieds 8 pouces dans le fond.

2° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le No 267, borné par les rues Bourgogne, N. Rempart, St Antoine et Kerlerec, ledit lot est désigné par la lettre A et mesure sur une ligne cassée 13 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Bourgogne, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne parallèle à la rue St Antoine sur le côté le plus près de la dernière rue, 129 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne le plus près de la rue Kerlerec, et d'une largeur dans le fond sur une ligne cassée de 103 pieds 11 pouces et 7 lignes. Etant la même propriété acquise par le défunt Henry Chiapella de Mlle Lucy M. Hall, par acte pardevant Emile James Barnett, notaire, daté le 25 avril 1901. Les améliorations comprenant une grande et superbe résidence en bois à deux étages, splendidement subdivisée, désigné par le numéro municipal 1713 rue Bourgogne, contenant salon double, vestibule, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine, trois grandes chambres à coucher et vestibule, chambre à bain, deux chambres sur la galerie, eau, etc, bâtisse en bois dans le fond de la cour, ayant plusieurs arbres de différents genres, voisinage convenable, près des lignes des chars, marchés, églises, écoles, etc.

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles I. Denechaud, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acquéreur devant déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

W. J. Waguespack avocat.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

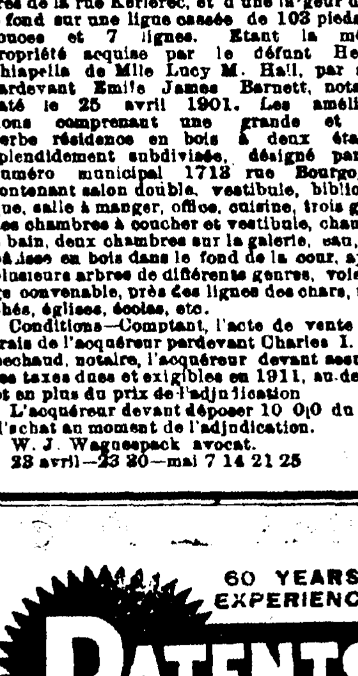

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de John A. Muir, Dossier No 93,460, et Succession de son épouse, Mary A. E. Ramsey, Dossier No 89,083, consolidées.

SUR LA PETITION DE EVELYN MUIR, EPOUSE D'ALBERT SIDNEY ST-AMANT ET ALS., POUR UN PARTAGE ICI.

En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District dans l'affaire intitulée Succession de John A. Muir, dossier No 93.460 Division C. — et Succession de son épouse Mary A. E. Ramsey,— Dossier 89,083 Division C. [consolidées], ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 19 avril 1911, et signé en Cour ouverte le 25 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans MARDI, le 30 mai 1911, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un (1) Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, dans l'ilet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, Paroisse de Jefferson, désigné par le numéro 86, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall et Lavergne et la ligne de division de Bloomingdale.

Ladite portion de terre forme le coin de l'avenue Nashville et de la rue Lavergne et mesure cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur et façade à la rue Lavergne de cent trente-quatre pieds, et ladite portion de terre est désignée par le No 1 sur un devis par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté du 1er mai 1894 et annexé dans la marge de l'acte de vente à Herman J. Seiforth, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 16 mai 1894.

Laquelle dite propriété pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres A, B et C, sur un devis daté du 23 mars 1911, dressé par D. E. Seghers & fils, voyers et "draughtsman" et annexé à ladite pétition pour partage ici, lesquels dits trois lots de terre mesurant chacun, d'après ledit devis, trente trois pieds quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente quatre pieds, entre lignes égales et parallèles, ledit lot A formant l'encoignure de l'avenue Nashville et la rue Lavergne [maintenant Magnolia], et les dits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers et fils.

Deux (2) Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le même ilet que la portion de terre ci-dessus décrite, mesurant quarante-quatre pieds, dix pouces de face à la rue Lavergne sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ledit lot de terre est désigné par le No 4, sur le devis ci-dessus mentionné, par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Trois (3) Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'ilet situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, paroisse de Jefferson, désigné par le No 87, borné par l'avenue Nashville, les rues Arabella, Lavergne et Forstall, ledit lot de terre mesurant cinquante pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et ledit lot de terre est désigné par le No 6 sur le devis ci-dessus mentionné par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer.

Quatre (4) Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans l'ilet, situé dans le sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 89, et borné par l'avenue Nashville, les rues Forstall, Soulé et la ligne de Bloomingdale, ladite portion de terre mesurant cent pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles; et ladite portion de terre est désignée par le No 2 sur un devis daté du 1er mai 1895, annexé à la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et le bénéfice de toutes les personnes, et pour la convenance de la vente, a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres D, E et F, sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant chacun d'après ledit devis trente-trois pieds, quatre pouces de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles et égales, et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément, d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Cinq (5) Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la portion de terre justement ci-dessus décrite, mesurant chacun quarante six pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue Forstall, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, lesdits lots de terre étant désignés par les numéros 6 et 8, sur un devis daté du 1er mai 1895 annexé en la marge d'un acte de vente à Philip J. Reilly, passé pardevant Lamar C. Quintero, un notaire en cette ville, le 25 mai 1895. Le lot 8 formant l'encoignure de la rue Forstall et la ligne de Bloomingdale.

Laquelle dite propriété, pour l'avantage et bénéfice de toutes les personnes et pour la convenance de la vente, a été subdivisée en trois lots de terre, désignés respectivement par les lettres I, H et G sur ledit devis de D. E. Seghers & fils, et mesurant d'après ledit devis comme suit, à savoir: Ledit lot I mesurant trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds, et les dits lots H et G mesurant chacun trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Forstall, maintenant Clara, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds. Ledit lot I formant l'encoignure de la rue Forstall, maintenant Clara et de la ligne de Bloomingdale et lesdits trois lots de terre devant être vendus séparément d'après ledit devis de D. E. Seghers & fils.

Six (6) Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 9 et 10 dans l'ilet No 517, borné par les rues Marengo, Franklin, General Taylor et St-Patrick, [maintenant Saratoga] Le lot No 9 mesurant trente pieds, trois pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 mesurant trente pieds, six pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Marengo et Franklin.

Sept (22) Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville (autrefois faubourg Annonciation ou Lacourse municipalité No 2), dans l'ilet No 350, borné par les rues Sud Liberté, Erato, Howard et Thalie. Lesdits lots sont désignés respectivement par les Nos cinq et six de l'ilet No 10 d'après un devis du plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté du 13 avril 1850, annexé à un acte passé pardevant Edwin L. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 13 décembre 1850, et mesurant chacun, d'après ledit plan, trente-deux pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, tout en mesure anglaise, lequel lot No 5 est une subdivision d'un plus grand lot désigné aussi par le No 5 sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté du 5 février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, alors un notaire en cette ville. Ledit grand lot de terre mesurant trente deux pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise; et ledit lot No 6 est une subdivision d'un plus grand lot désigné aussi par le No 6 sur ledit plan de A. S. Phelps, et ayant la même mesure que ledit lot No 5, d'après ledit plan dudit A. S. Phelps. Les améliorations portent les numéros municipaux 1815.17 rue S. Liberté et se composent d'un cottage double.

Huit (23) Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le [Faubourg Annonciation], Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro sept [maintenant 323] borné par les rues Sud Liberté, Sud Franklin, [autrefois Benton] Thalie et Erato, et désigné comme lot No quatorze sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, le cinquième jour de février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesurant en mesure américaine trente deux pieds de face à la rue Liberté sur cent vingt quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant les Nos municipaux 1314-16 rue Sud Liberté et se composent d'un cottage double ayant 5 chambres et chambre à bain de chaque côté.

Neuf (25) Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, et désignés comme lots Nos vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept de l'ilet No deux (maintenant No 326), lesquels sont compris entre les rues Franklin [autrefois Benton], Liberté, Euphrosine et Calliope, sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, le 24me jour d'avril 1850, déposé pour référence en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire en cette ville. Lesdits lots Nos 25 et 27 mesurant chacun trente pieds six pouces de face à la rue Calliope sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur, et le lot No 26 mesurant trente pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Calliope sur cent cinquante et un pieds, trois pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations portent les Nos municipaux 2115 à 2125 rue Calliope, et se composent d'une bâtisse en briques et en bois: Le site de fabrique de Muir & Fromherz.

Propriétés dans la Paroisse Ascension, Lne.

Dix (7) Une certaine parcelle de propriété foncière dans la paroisse Ascension, étant les lots 3 et 4 et la moitié Est du quartier Sud-Ouest de la section 10 villette 9, Sud du range 4 Est, dans le district Sud-Est, Est du fleuve contenant cent soixante-six 4|100 acres (166 4|100).

(8) Une certaine parcelle de propriété foncière dans la paroisse Ascension, étant le quartier Nord-Ouest du quartier Nord Ouest; le quartier Nord-Ouest du quartier Sud-Ouest de la section 17; la moitié Nord du quartier Sud Est; la moitié Ouest et le quartier Nord-Est du quartier Nord-Est, de la section 18, villette 9 range Sud quatre Est, dans le district Sud Est, Est du fleuve, contenant deux cent soixante-dix-sept 98|100 acres de terre

(9) Une certaine parcelle de propriété foncière, en la Paroisse Ascension, étant la moitié Est et du quartier Sud-Ouest, du quartier Nord-Ouest de la Section 15 de la villette 9, Sud du range 4 Est, dans le district Sud-Est, Est du fleuve, contenant cent vingt 8|100, [120 8|100] acres

La propriété dixièmement décrite [7, 8, 9] sera vendue en bloc, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, etc. et le moulin à scie là dessus géré sous le nom de Hard Times et les machines, installations, boulilleries et dépendances.

Onze [10] Une certaine parcelle de propriété foncière en la paroisse Ascension, étant la Section seize de la villette 9 range Sud 4 Est S. E. D. E. de la rivière de St Helena, Mer, en Louisiane, contenant six cent quarante huit 84|100 [648 84|100] acres.

Effets mobiliers dans la paroisse Ascension.

Douze (11) Quatre "Cross Cut Saws" deux "Jack Screws", deux Cold Chisels", quatre Poulies en fer, deux Brouettes, deux lots de Vieux Fer, une Pompe en fer, un lot d'Outils de Forgeron, deux Perçoirs, deux Marteaux, un Compas, une Charrette, un "Log Float", une Glacière, un Lit Victoria, un Lavabo, une Toilette, un "Idle Engine", soixante quinze "Logs" au Moulin, 2000 pieds plus ou moins de Bois de charpente.

Treize (12) Cinq cent soixante-dix "logs" en cypre dans la cyprière, prêts pour être flottés au moulin et distribués dans le bois comme suit: sur la sec. 11 Tp. 9 S. R. 4, 25 logs sur les sec. 17 et 18 Tp. 9 S. R. 4, 165 logs sur la sec. 16 Tp. 9 S. R. 4 E., 380 logs.

Quatorze (13 14) Comptes courants d'après ladite pétition pour le partage ici (nul) ainsi pas les comptes courants à la Nouvelle-Orléans qui seront vendus séparément.

Conditions—Pour les effets immobiliers, un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion du crédit devant être représentée par billets des acquéreurs, faits à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les acquéreurs devant assurer les améliorations pour la portion du crédit et transférer les polices aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir la clause de non alienando et la vente sans estimation, cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs de sai assumer en sus et au-dessus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1911 et les frais de tous certificats et de déposer chez l'encanteur dix pour cent 10 0|0 (ne portant pas intérêt) du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers seulement à partir du passage des actes de vente, ventes subordonnées aux baux existants, les actes de vente devant être passés pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville aux frais des acquéreurs.

La vente des terres dans la Paroisse Ascension sera faite sujette à la concession faite par J. A. Muir, de trente pieds ou plus à la Paroisse d'Ascension pour un chemin public, enregistrée en ladite Paroisse, Livre des transferts No 50, folio 177.

Pour les comptes courants, comptant.

J. L. Onorato

Encanteur et agent de Propriétés Foncières 910, rue Gravier.

26 avril—26 27 30—mai 7 14 21 28 30

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Au plus haut enchérisseur.

Martin Heiderich et al vs Frank L. Heiderich et al—No 95,705, Cour Civile de District —Division B.

COTTAGE SIMPLE DESIRABLE.

Ayant deux Etages dans le Fond, 913 Rue St-André, entre Laurel et Constance.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 8 juin 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le lundi 17 avril 1911, et le jugement lu et signé en Cour ouverte le 21 avril 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, Laurel, Constance [autrefois Live Oak] et Ste-Marie, désigné par le No 21 sur un plan par C. A. Hedin, daté du 12 avril 1848, et déposé comme plan No 53 du livre de plans No 2, en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt-neuf [29] pieds un [1] pouce et une [1] ligne de face à la rue St André sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que Mme Barbara Heiderich décédée a acquise par achat de Edward Stapp et autres; l'acte passé pardevant Frederick Zengel, un notaire en cette ville, daté du dix-neuvième jour de mars dix neuf cent deux, le titre enregistré en le bureau des transferts de cette ville en le livre 188, folio 220, acquis par les héritiers ci-dessus nommés par jugement de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C, dans la succession de Mme Veuve Barbara Heiderich.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 8

AVIS AUX CREANCIERS

Etat de la Louisiane ex rel Walter Guion vs Keystone Life Insurance Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91,669—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par la Tulania Bank and Trust Company, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Dart, Kernan et Dart, avocats.

13 mai—13 17 22

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Division C—Succession de John A. Muir, Dossier No 93,460, et Succession de son épouse, Mary A. E. Ramsey, Dossier No 89,083, consolidées, sur une pétition de Evelyn Muir, épouse de Albert Sidney St-Amant, et al., pour un partage—Vente en partage au plus haut enchérisseur.

En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Succession de John A. Muir, dossier 93 460 Division C, et Succession de son épouse Marie A. Ramsey, dossier 89 083, Division C, consolidées, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 19 avril 1911, et signé en cour ouverte le 25 avril 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en cette ville, à midi, MARDI le 30 mai 1911 les actions, Bons, Billets Hypothécaires et à Recevoir, aussi liste de Comptes Courants à la Nouvelle-Orléans.

PROPRIETES MOBILIERES DANS LA PAROISSE ASCENSION.

Douze (11) Quatre Crosscut Saws, Deux Jack Screws, Deux Ciseaux à froid, Quatre Poulies en fer, Deux Brouettes, Deux lots de Vieux Fer, Une Pompe en Fer, Un lot d'Outils de Forgeron, Deux Perçoirs, Deux Marteaux, Un Compas, Une Charrette, Un Camion pour Logs, une Glacière Un Lit Victoria, Un Lavabo, Une Toilette, Une Machine "Idle", Soixante-quinze Logs au Moulin, 2000 pieds plus ou moins de Bois de Charpente.

Treize (12). Cinq cent soixante six logs (Cypre) dans cyprière, prêts à être flotté au moulin, et distribués dans les marais comme suit: Sur la section 11 Tp. 9 S. R. 4, 25 logs; sur les sections 17 et 18, Tp. 9 S., R. 4, 165 logs, sur la section 16, Tp. 9 S., R. 4 E., 380 logs.

Le tout d'après ladite pétition pour le partage ici.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. L. Onorato

Propriétés Foncières et Encanteur 910 rue Gravier.

18 mai—18 21 28 30

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété excellente pour placement en une résidence double en bois à deux étages

Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Foucher.

Succession de Mlle Elizabeth Ann Pleasants. No 95,927—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 25 mai 1911 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté du 15 avril 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La magnifique résidence double en bois à deux étages, Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Foucher, contenant vestibules, 9 chambres, chambre à bain de chaque côté, le terrain est désigné comme une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Foucher, Aline et l'avenue St-Charles. Ladite portion de terre est désignée comme morceau No un sur un devis dûment certifié par W. I. Hodgson encanteur, annexé à un acte passé pardevant J. C. Wenck, notaire, le 9 janvier 1895, d'après lequel devis ledit lot forme le coin des rues Prytanée et Foucher et mesure soixante-trois pieds six pouces de face à la rue Prytanée, la même largeur dans le fond sur soixante-trois pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Foucher, ladite portion de terre est une partie d'une plus grande portion de terre (composé des portions de face Nos Cinq, Six, Sept et Huit), acquis originairement par Joseph Fabacher de B. Pico, le 5 avril 1890.

Un placement de mérite qui paiera très bien pour le montant investi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dûes et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant appartenir à l'acquéreur du jour de la signature de l'acte de vente. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente et certificats aux frais de l'acquéreur pardevant J. J. Woulfe, notaire.

23 avril — 23 30—mai 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

"HOME" DESIRABLE

En une Résidence Simple à Deux Etages, ayant grand terrain.

No 920 rue Harmony, dans un bon voisinage.

No 96,564—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 25 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 20 avril 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

La bonne résidence en bois simple à deux étages, No 920 rue Harmony, retirée de la banquette et contenant galerie, 8 chambres, etc. Le lot de terre est situé dans le Quatrième District dans l'ilet borné par les rues Harmony, Pleasant, Laurel et Constance, ledit lot mesurant cinquante quatre pieds et huit pouces de face à la rue Harmony sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, pour montants égaux, payables un et deux ans après date, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être garantis par lien de vendeur et hypothécaire, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Lewis R. Graham, notaire; dix pour cent du prix de l'adjudication devant être payé à l'encanteur au moment de l'adjudication. Dans un bon voisinage, près des lignes des chars et autres convenances.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

American Manufacturing Co. vs Sylvester White.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 46,973. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour, entrée de la rue Royale, entre les rues Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 23 mai 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 654, désigné comme lot No 18 borné par les rues Upperline, Clara, Willow et Roberts, ledit lot commençant à une distance de 120 pieds du coin des rues Upperline et Clara, et mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles, acquise de la German American Homestead, par acte pardevant J. F. Meunier, notaire, le 12 octobre 1910 et enregistré dans le livre des transferts 236, folio 375. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions: Comptant —D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour—H. Weil Carter avocat de la demanderesse

18 avril—18 19 26—mai 2 9 16 23